

DEUX MOTS DE SECURITE DU TRAVAIL

La lettre d'information d' **ACOSET**
Janvier 2024

LES ENTREPRISES APPELEES A MIEUX PREVENIR LE RISQUE ROUTIER

Les Journées de la sécurité routière au travail se tiendront, en 2024, du 27 au 31 mai. À l'occasion de cet événement, les entreprises sont appelées à davantage s'engager dans la prévention du risque routier professionnel. Le sujet est d'importance car, selon les chiffres agrégés par la Sécurité routière, quelque 38 % des accidents corporels ayant lieu sur la route sont liés au travail. Or, comme chacun sait, les accidents de la route ne sont nullement une fatalité et peuvent être fortement réduits par des politiques de sensibilisation et de prévention efficaces.

En France, on recense, en moyenne, un accident de la route lié au travail toutes les 10 minutes.

En 2021, 56.390 personnes ont été victimes d'un accident de la route, lié au travail. Parmi elles, 12610 ont été victimes d'un accident dans le cadre d'un déplacement professionnel et 43.780 lors du trajet entre leur domicile (ou le lieu de déjeuner) et leur lieu de travail.



454 travailleurs décédés lors d'un trajet professionnel

Le risque routier professionnel est à l'origine de 12,3 % des accidents du travail et de 35 % des accidents du travail mortels.

En 2021, quelque 454 travailleurs ont trouvé la mort lors d'un trajet professionnel et des milliers d'autres ont été blessés. 89 % des accidents de trajet ont lieu sur la route, les autres ayant, par exemple, eu lieu sur un trottoir ou dans une gare.

Preuve que toutes les entreprises sont concernées (et pas seulement celles dont les salariés prennent la route dans le cadre de missions professionnelles), 68 % des travailleurs décédés sur la route ont été victimes d'un accident sur le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail.

Un coût humain, social et économique exorbitant

Les accidents routiers professionnels ont un coût humain, social et économique exorbitant. Outre le fait qu'ils peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches, ils sont très pénalisants pour l'activité de l'entreprise et pour la société tout entière. En effet, comme les accidents routiers professionnels font partie des accidents du travail les plus graves, ils occasionnent des arrêts de travail d'une durée moyenne de 96 jours. Les accidents de la route liés au travail sont ainsi à l'origine de 5 millions de journées d'arrêt de travail chaque année, soit l'équivalent de près de 18.000 salariés arrêtés toute une année !

Un risque sous-estimé par les patrons et les salariés

Or, ce risque majeur reste profondément sous-estimé par le monde de l'entreprise. Selon une étude réalisée en 2021 par l'Ifop pour l'assureur MMA, seuls 32 % des actifs effectuant des trajets professionnels et 17 % des dirigeants de TPE PME savent que le risque routier est l'une des toutes premières causes de mortalité au travail. Pourtant, le risque routier fait partie du quotidien des travailleurs. Selon l'enquête, "43 % des conducteurs déclarent avoir frôlé l'accident au cours des 5 dernières années dans le cadre d'un trajet professionnel et 18 % en avoir eu un".

Un risque professionnel à évaluer et prévenir

La sensibilisation des travailleurs au risque routier est bien sûr l'un des objectifs des Journées de la sécurité routière au travail. Toutefois, chacun s'accorde sur le fait que le risque routier devrait être davantage traité par les entreprises comme un risque professionnel à part entière, nécessitant de faire l'objet d'une évaluation et d'actions de prévention. Preuve d'une certaine prise de conscience, selon l'enquête de MMA, "la mention du risque routier dans le document

unique progresse fortement dans les TPE PME : 41 % des dirigeants indiquent l'avoir fait (+ 20 points par rapport à 2016)".

A retenir : Le risque routier professionnel a provoqué, sur la seule année 2021, la perte de 5 millions de journées de travail, soit l'équivalent de près de 18.000 salariés arrêtés toute une année.

**Toute l'équipe d'ACOSET
vous présente ses
meilleurs vœux pour**

**UNE TRÈS BELLE
ANNÉE 2024 !**